La lutte contre la pollution des activités économiques
DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

11e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

LES MODALITÉS D'AIDES
DE L'AGENCE DE L'EAU AU 11E PROGRAMME (2019-2024)

Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.

ÉTUDES

SUBVENTION 50%

Aides permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'Union

Lutte contre les micropolluants
Infiltration des eaux de temps de pluie

AVANCE 40%
+
SUBVENTION 35%

Lutte contre les macropolluants
Stockage - Restitution des eaux de temps de pluie
Continuité écologique

AVANCE 40%
+
SUBVENTION 25%

Prévention des pollutions accidentelles

AVANCE 50%
+
SUBVENTION 10%

Appel à projets pour PME, TPE et artisans

SUBVENTION 60%

La lutte contre la pollution des activités économiques
DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

11e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

LES MODALITÉS D'AIDES
DE L'AGENCE DE L'EAU AU 11E PROGRAMME (2019-2024)

Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.

Aides à l'investissement en faveur de l'adaptation anticipée aux futures normes de l'Union

PLUS DE 3 ANS AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NORME DE L'UNION

Petites entreprises	SUBVENTION	20%
Moyennes entreprises	SUBVENTION	15%
Grandes entreprises	SUBVENTION	10%

ENTRE 1 ET 3 ANS AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NORME DE L'UNION

Petites entreprises	SUBVENTION	15%
Moyennes entreprises	SUBVENTION	10%
Grandes entreprises	SUBVENTION	5%